



# L'Europe & Vous

N° 11

## ÉDITORIAL

Jean-Marc Minier – Président

Pour Neil Makaroff, directeur de Strategic Perspectives, groupe de réflexion sur l'Europe, 2019-2024 a été le mandat pour l'environnement. Les mesures prises au titre du « Pacte vert » représentent d'importants acquis dans les secteurs de l'énergie et des transports : taxe carbone aux frontières ou principe du pollueur-payeur pour l'aviation.

En 2025 année record pour les énergies renouvelables, avec 75 gigawatts installés, le charbon a été réduit d'un quart et le gaz de 15 % dans la production d'électricité.

L'agenda climat a résisté aux différentes crises que l'UE a traversées, comme la pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine. 275 milliards d'euros ont été injectés dans la transition.

Toutefois, à l'approche des élections européennes, certains partis ont mené les premières attaques contre le Pacte vert. C'est paradoxal, car l'enquête annuelle sur le climat de la Banque européenne d'investissement montre que les conséquences du changement climatique figurent parmi les principales préoccupations des Européens, après le pouvoir d'achat.

Conforter ou non le Pacte vert et en décliner les mesures au niveau national constituera un des enjeux des élections européennes du 9 juin prochain.

## 1) Pouvez-vous, en quelques mots, vous présenter ?

Je m'appelle Marcial Di Fonzo Bo.

Je suis acteur, metteur en scène et le nouveau directeur du Quai, le Centre Dramatique National des Pays de la Loire à Angers. Juste avant, j'étais directeur de la Comédie de Caen qui est un autre centre dramatique, celui-ci en Normandie. Je suis né en Argentine il y a 55 ans. Je suis arrivé en France, fuyant un peu la dictature, pas directement concerné parce que j'étais presque adolescent mais voilà, j'ai quand même grandi avec le pays dirigé par le pouvoir militaire. Donc, j'ai toujours voulu partir pour vivre plus librement.

Je suis arrivé en France, j'ai fait une école au Théâtre National de Bretagne, une école supérieure d'art dramatique et, à partir de ça, j'ai travaillé en compagnie avec la Compagnie des Lucioles, toujours en Bretagne, pendant une vingtaine d'années avant d'arriver à Caen puis à Angers. Maintenant, l'Ouest de la France, je commence à connaître un peu mieux !

Je me suis plutôt penché sur l'écriture contemporaine, surtout dans ce qu'elle a de l'actualité, c'est-à-dire que j'aime beaucoup dialoguer avec les auteurs et autrices. Ce sont des textes d'aujourd'hui, des formes contemporaines. C'est l'idée de se dire que l'écriture contemporaine est un outil pour la pensée. Je pense aussi que c'est au travers de formes ludiques, joyeuses, généreuses et

## 3 questions à... Marcial Di Fonzo Bo

Directeur du Centre Dramatique National Le Quai d'Angers

© Christophe Martin



## L'Europe & Vous

Maison de l'Europe  
Anger & Maine-et-Loire  
Europe Direct

14, place Louis Imbach  
49100 Angers  
02 41 17 69 89  
06 84 59 50 96  
[www.maisondeurope49.eu](http://www.maisondeurope49.eu)



Directeur de la  
publication :  
Jean-Marc Minier  
Rédactrice en  
chef :  
Isabelle Gramoullé

maison de  
l'EUROPE  
Angers & Maine-et-Loire

Contributeurs :  
Jean-Marc Minier  
Isabelle Gramoullé  
Frédéric Coquereau



EUROPE DIRECT  
Maine-et-Loire

Crédits photos  
& graphisme :  
I. Gramoullé

[f](https://www.facebook.com/maisondeurope) maisondeurope

[i](https://www.instagram.com/maisondeuropeangers) @MDE49

rassembleuses que le théâtre, et l'art en général, peuvent se partager. Mon goût des auteurs et autrices est aussi traversé par ces questions-là.

J'ai été acteur, j'ai beaucoup joué avec des metteurs / metteuses en scène européens, beaucoup avec Matthias Langhoff, avec Claude Régy, avec Luc Bondy, Christophe Honoré... et j'ai tourné au cinéma avec des réalisateurs / réalisatrices comme Woody Allen, Émilie Deleuze... J'ai mis en scène de l'opéra de temps en temps, j'ai réalisé un film...

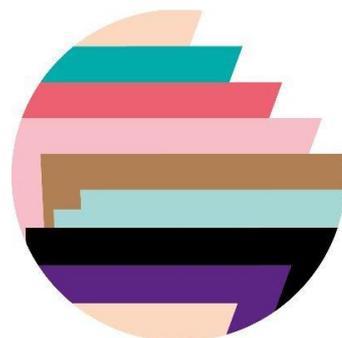
**2) Lors de la présentation de la saison 2023-2024, vous avez annoncé vouloir "placer le Centre Dramatique National d'Angers sur l'échiquier européen de la création". Comment nourrir cette ambition ?**

La prochaine saison 2024/2025 sera la première de notre projet qui aura cette dimension internationale et plus particulièrement européenne puisque Le Quai, tout comme la Comédie de Caen, est sur un projet d'un PEP (Pôle Européen de Production) en Pays de la Loire. Qu'est-ce que ça veut dire ? C'est l'association de plusieurs. Il y en a cinq : le Grand T de Nantes, le CNDC (Centre National de Danse Contemporaine – Ndlr) d'Angers, le CCN (Centre Chorégraphique National – Ndlr) de Nantes, le Lieu Unique de Nantes et donc Le Quai-CDN (Centre Dramatique National – Ndlr) d'Angers.

Le PEP, est une aide de l'État, ce n'est pas un label. C'est un dispositif qui est tout simplement un levier financier accordé à un projet qui travaillera à cette cohésion européenne et qui peut prendre des formes complètement différentes.

Nous l'avons eu, pendant neuf ans, à Caen donc, on a une certaine expérience de ce type de production qui est assez particulier, juridiquement, pour un réseau. La question de la langue évidemment, se pose elle aussi. Ce dispositif du PEP se traduit de plusieurs façons. La première c'est de considérer que les artistes et leurs œuvres peuvent être les meilleurs ambassadeurs ou ambassadrices d'un échange. A savoir que la présence des artistes européens dans les différents pays permettent justement de partager un savoir-faire, de partager, au travers des œuvres, des thématiques de particularités, des langues européennes parce que je pense que, et vous le disiez un peu en prologue, c'est vrai que l'Europe est partout mais, quelle Europe est partout ? Une Europe qui serait, elle, plus dans les échanges commerciaux, mais disons pas forcément dans la pratique de langue ! C'est plus au second plan. C'est une des missions d'un théâtre comme Le Quai que de faire entendre les auteurs, les autrices, de partager les œuvres venant d'ailleurs. Et c'est aussi forcément un levier économique puisque, typiquement, pour vous donner un exemple concret, on travaille avec le Piccolo Teatro di Milano en Italie, qui est une célèbre maison de production européenne, l'un des premiers théâtres européens de l'histoire de l'Europe. Il y a aussi le Théâtre de l'Odéon à Paris, théâtre de l'Europe. Avec le Piccolo, par exemple, on (Le Quai) vient de prendre l'une de ses productions, celle de Davide Carnevali, qui est un auteur italien, et au lieu de présenter la version italienne, ce qu'on fait, c'est de traduire le texte en français (c'est moi qui l'interprète) ce qui permet de faire connaître l'auteur italien beaucoup plus largement. Parce que si vous accueillez un spectacle en langue étrangère avec des surtitres, ce n'est pas tout à fait la même chose :

c'est possible, mais là, vous vous adressez à un public plus restreint. Alors que, si la version est disponible, c'est assez génial d'un point de vue écologique puisque ça permet aussi de ne pas reconstruire un décor, ça permet aussi au spectacle d'être joué plus longtemps. Sur la question de la transmission, les échanges se font : il y a une grande école de théâtre Piccolo et là, je ne vous donne l'exemple que de l'Italie. Mais c'est vrai que dans un souci écologique, la question de la circulation des œuvres en Europe, elle est assez capitale ! L'Europe de demain se construit aussi là-dessus, sur une cohérence, je dirais territoriale. Pour toutes ces questions de production, de coproduction, il y a des financements européens qui sont, pour le moment assez complexes. Ce n'est toujours évident d'avoir accès au programme d'accompagnement dans la culture. Il y a, à travers ce Pôle Européen de Production, une entrée immédiate dans la question de la production européenne. C'est aussi le terrain de l'écologie comme je disais, c'est aussi la question de la transmission et celle d'une coordination régionale parce que c'est important de travailler avec Le Mans, avec Nantes et ici Angers, pour que toute cette activité internationale ne s'arrête pas seulement à la ville d'Angers, qu'elle puisse aussi irriguer au travers des artistes, de leurs œuvres, de toutes les manières possibles, un territoire plus large que celui de l'espace immédiat du public du Quai.



### 5) L'École des Maîtres, projet de formation théâtrale initié par Franco Quadri en 1990 dont le Quai est désormais partenaire, n'offre-t-elle pas, pour sa part, l'opportunité d'une expérience de travail à partir, notamment, de différentes langues et langages artistiques européens ?

En 2023, j'avais donc été sollicité par l'École des Maîtres, dont la Comédie de Caen était partenaire, et Le Quai, maintenant, sera le nouveau partenaire. C'était donc moi qui animais l'atelier cette année-là. L'idée de l'École des Maîtres est de réunir 4 interprètes venant de France, de Belgique, d'Italie, et du Portugal pendant 2 mois. C'est comme une troupe éphémère qui se retrouve autour d'un projet. Il n'y a pas besoin d'avoir une sortie, un spectacle à la fin, comme on dit, c'est un travail de recherche. C'est venu, évidemment, à partir des grands maîtres qui avaient des méthodes de travail. Les Russes, Vassiliev, Langhoff, Régy... autrefois, on travaillait beaucoup avec des écoles. Aujourd'hui, les créateurs sont un peu plus divers, les projets sont plus larges. Donc on travaille, et la troupe éphémère se déplace dans chacun des pays, dans chacune des villes. On a travaillé ici, deux semaines au parc Balzac. Ensuite on est allé travailler à Udine, près de Venise, on était à Milan, on était à Lisbonne et à Liège en Belgique. Cela a permis aussi à la troupe de justement parler les 3 langues en même temps auxquelles s'ajoutait l'espagnol parce que je ne parle pas le portugais, je parle français, italien, je m'exprimais en espagnol qui est proche du portugais ! L'École des Maîtres, c'est un

laboratoire de langues européennes qui permet la rencontre des interprètes parce que c'est aussi un maillon assez essentiel, je dirais, dans le métier qu'on fait. Les acteurs se déplacent beaucoup, ils parlent une autre langue, c'est une sorte de pépinière à projets ! Ces acteurs interprètes qui, ensuite, feront des connexions : c'est l'idée d'un acteur, d'une actrice européen(ne) capable de jouer dans une autre langue que la sienne, mais aussi être capable de pouvoir se déplacer, de pouvoir inventer aussi des projets qui seront multinationaux.

Pour plus d'informations, suivez ce lien 🖱️

🔗 <https://www.lequai-angers.eu/le-quai-cdn>

#### 🖱️ L'École des Maîtres

C'est un projet de formation théâtrale avancée initié par Franco Quadri en 1990. Son objectif pédagogique est de développer une relation entre des jeunes comédien-ne-s, formé-e-s dans les Écoles supérieures d'art dramatique européennes, déjà actif-ve-s en tant que professionnel-le-s, et des metteur-e-s en scène de renom de la scène internationale.

Ce dispositif, désormais installé au QUAL, entend donner vie à une expérience de travail basée sur la confrontation et l'échange d'expertise sur les méthodes et les pratiques de la mise en scène, à partir de différentes langues et langages artistiques, au cours d'un atelier nomade.

*« Faire du théâtre c'est prendre parti. Intervenir.*

*Faire l'acteur, l'actrice.*

*C'est avoir de l'affection pour le mouvement pur, pour la complexité non nécessaire, pour l'irrégularité, la légèreté et les bizarreries de langage. C'est aussi le plaisir de transiter dans les*

*les limites de nos propres croyances afin d'éviter d'accumuler les préjugés, ou les données cultes - celles d'un maître justement... »*

Marcial Di Fonzo Bo

#### 🖱️ Focus sur les Pôles Européens de Production :

Lancé en juin 2016, le dispositif des Pôles européens initié par le Ministère de la Culture a pour objectif de soutenir des structures d'excellence dans le développement de leurs partenariats européens et internationaux pour mieux produire, mieux coproduire et mieux diffuser la création et les écritures contemporaines.

Ce dispositif vise également à renforcer la dimension européenne des partenariats et des réseaux, tant dans l'accompagnement des artistes, notamment émergents, que dans les projets de formation et de transmission.

Soucieuse de partager cette même ambition, ce sont aujourd'hui les structures culturelles françaises, dans différentes disciplines artistiques qui forment ainsi un réseau de Pôles européens de production.

Ce dispositif reconnaît le fort engagement de ces structures en faveur de l'ouverture internationale de leur programmation et leur rôle de producteur de spectacles.

Ces Pôles européens de production offrent l'opportunité, aux membres du réseau, d'améliorer leur manière d'accompagner les artistes et de développer des relations avec d'autres lieux européens.

Il s'emploie également à favoriser la circulation des œuvres du local à l'international, pour rendre visible le travail des artistes auprès des programmatrices et programmeurs internationaux.

En résumé, un Pôle Européen de Production, c'est :

- ✚ Améliorer les réseaux de producteurs et diffuseurs à l'échelle du continent et sur le plan international.
- ✚ Produire avec des interprètes et techniciens français, en langue française des grands artistes européens.
- ✚ Partager à l'échelle européenne les questions majeures de transition du secteur du spectacle vivant : durabilité sociale et écologique, mobilité (par-delà les frontières), diversité-inclusion, culture européenne ouverte et ainsi engager la mutation du secteur culturel grâce à de nouvelles dynamiques et ressources, à la promotion de modèles de coopérations culturels plus vertueux.

Nombre d'actions portées par les Pôles Européens de Production bénéficient de financements européens au titre du programme Europe Créative.

### 🗣️ Focus sur le programme Europe Créative

Europe créative est le programme-cadre de la Commission européenne visant à soutenir les secteurs de la culture et de l'audiovisuel.

Doté d'une enveloppe de 2,44 milliards d'euros sur la période 2021-2027, contre 1,5 milliard d'euros pour la période 2014-2020), Europe Créative subventionne des projets visant à préserver, développer et promouvoir la diversité et le patrimoine culturels et linguistiques européens et accroître la compétitivité et le potentiel économique des secteurs de la culture et de la création. En s'appuyant sur les stratégies de

l'UE et les politiques européennes, il soutient l'innovation mais aussi la coopération entre structures européennes sous de nombreuses formes (partenariat, mise réseau, co-production...).

Pour répondre à ses enjeux, le programme Europe Créative s'est fixé 5 objectifs :

- ✚ accroître la coopération artistique et culturelle au niveau européen afin d'encourager la création d'œuvres européennes et de renforcer la dimension économique, sociale et extérieure des secteurs de la culture et de la création en Europe, ainsi que l'innovation et la mobilité dans ces secteurs ;
- ✚ promouvoir la compétitivité, l'évolutivité, la coopération, l'innovation et la durabilité, y compris par le biais de la mobilité, dans le secteur de l'audiovisuel européen ;
- ✚ promouvoir la coopération au niveau des politiques et les actions innovantes à l'appui de tous les volets du programme, et promouvoir un environnement médiatique diversifié, indépendant et pluraliste, et l'éducation aux médias, favorisant ainsi la liberté d'expression artistique, le dialogue interculturel et l'inclusion sociale.

Europe Créative se compose de trois volets d'action, eux-mêmes déclinés en priorités et mesures propres :

- ✚ le volet Culture (35 % du budget global), dédié à l'ensemble des secteurs culturels et créatifs européens : spectacle vivant, édition, musique, design, mode, architecture, audiovisuel, patrimoine ;
- ✚ le volet MEDIA (58 % du budget global), dédié aux secteurs européens de

l'audiovisuel, du cinéma et du jeu vidéo ;

- ✚ le volet trans-sectoriel (9 % du budget global), dédié au financement de certaines actions, notamment dans le secteur des médias d'information, en promouvant l'éducation aux médias, le pluralisme, la liberté de la presse et le journalisme de qualité.

Si le programme Europe Créative conserve une architecture similaire pour la période 2021-2027, quelques nouveautés sont à noter.

Le nouveau programme met davantage l'accent sur l'inclusion, en promouvant la participation des personnes handicapées, des minorités et des personnes issues de milieux défavorisés, ainsi qu'en soutenant des artistes féminines. Les professionnels du monde de la culture ayant été particulièrement touchés par la pandémie de Covid-19, le programme met également l'accent sur certains secteurs comme celui de la musique.

Chaque année, le programme Europe Créative détermine des priorités d'actions et de financements selon les modalités suivantes :

Ces priorités sont présentées dans un programme annuel de travail. Des appels à projets sont ensuite ouverts dans les 3 volets du programme tout au long de l'année. Ainsi, au titre du volet Culture, le programme Europe Créative finance :

- ✚ la coopération transnationale entre les organisations culturelles et créatives à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE ;
- ✚ les réseaux européens qui aident les secteurs de la culture et de la création à exercer des activités au niveau transnational et à renforcer leur compétitivité ;

- ✚ les plateformes européennes d'opérateurs culturels qui promeuvent les nouveaux artistes et encouragent une véritable programmation des œuvres culturelles et artistiques à l'échelle européenne ;
- ✚ la mobilité des artistes, des opérateurs du secteur culturel ainsi que des œuvres ;
- ✚ des actions sectorielles propres à chaque domaine, notamment ceux ayant été particulièrement impactés par la pandémie de Covid-19 (musique, livre, architecture, etc.).



Du 14 au 24 mars s'est déroulée la 15<sup>ème</sup> édition du Festival « Regards sur le cinéma européen » dont la Maison de l'Europe est partenaire et qui a bénéficié, cette année encore, d'une belle fréquentation !

En quelques chiffres :

- ✓ 21 films présentés
- ✓ 2186 entrées « tout public »
- ✓ 3240 scolaires (↗ 500)

Le Prix du Public a été attribué à « Scandaleusement vôtre » (2024) de Thea Sharrock (Royaume Uni / France) et le Prix du Jury à « Green border » (2023) de Agnieszka Holland (Pologne / France / Tchèque / Belgique).



Le Samedi 23 mars 2024 s'est tenue, dans les Salons de la Présidence du Conseil Départemental de Maine-et-Loire, à Angers, la finale régionale du concours « Public speaking competition in english », en présence des familles, professeurs et amis des candidats ainsi que des membres des associations partenaires, English Speaking Union Loire Valley, English Language Library in Angers et la Maison de l'Europe.



© Y. Semler-Colleury

Cette finale a mis en compétition des élèves fréquentant les lycées Emmanuel Mounier, Sacré-Cœur La Salle et Saint Benoît à Angers, Dom Sortais à Beaupréau-en-Mauges, Léonard de Vinci à Montaigne et Saint-Louis à Saumur, sur le thème : « There is nothing either good or bad but thinking makes it so ! »



Le samedi 27 janvier 2024, se déroulait, à Angers, dans l'Auditorium du Centre de Congrès Jean Monnier, la soirée de clôture de la 36<sup>ème</sup> édition du Festival Premiers Plans au cours de laquelle étaient remis, aux lauréats des différentes catégories, les prix les récompensant, dont celui du Grand prix du jury « Courts métrages européens » pour « L'anniversaire d'Enrico » de Francesco Sossai (Allemagne / France), doté par Maison de l'Europe Angers & Maine-et-Loire – Europe Direct à hauteur de 1000 €.



Nos amis de l'Association Anjou Pologne préparent un échange avec un groupe de 15 personnes francophones de l'Université Inter Age de Katowice en Pologne du mardi soir 21 mai au mardi matin 28 mai 2024, qui viennent avec leur bus et donc un chauffeur.

Ils sont à la recherche de familles d'accueil pour ces 16 personnes pour 7 nuits, avec petit déjeuner et dîner. En échange de quoi, les familles seront accueillies en Pologne.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à envoyer un mail à [associationanjoupologne@gmail.com](mailto:associationanjoupologne@gmail.com) avec votre numéro de téléphone, ils prendront contact avec vous.

### 👉 DiscoverEU

Tu as 18 ans et tu résides dans un pays participant au programme Erasmus+ ? Alors il est temps d'élargir ta « zone de confort » !

Du 16/04 au 30/04/2024, participe au concours Discover EU !

✚ d'infos 📍

🔗 [https://youth.europa.eu/discoveru\\_fr](https://youth.europa.eu/discoveru_fr)



Les Maisons de l'Europe étaient réunies le vendredi 29 mars au Sénat pour l'Assemblée générale annuelle de la Fédération Française des Maisons de l'Europe (FFME) et des travaux collectifs sur les enjeux des élections européennes 2024. Une belle journée d'échanges et de mobilisation en prévision du scrutin du 9 juin prochain.



Le 11 janvier, notre Président Jean-Marc Minier intervenait sur le thème « Bilan du Parlement Européen et enjeux des élections européennes » à l'Université Angevine du Temps Libre devant une assemblée nombreuse.

Pour en savoir plus sur l'UATL   
<https://uatl-eca.fr/Page/Presentation-UATL>



### Cafés européens

Retour en image sur notre premier café européen de l'année 2024, le 20 février, au bar Le Punch, 6 place Louis Imbach, à Angers.

Il était animé par Constance Nebbula, Vice-Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire déléguée au numérique, Vice-Présidente du Conseil Communautaire Angers Loire Métropole en charge du Territoire Intelligent et Conseillère municipale déléguée à la Transition numérique et au Territoire intelligent et Jean-Marc Minier, Président de la Maison de l'Europe. Le thème abordé   
« Numérique, Intelligence Artificielle et données personnelles : enjeux européens et locaux ».



Le 27 mars au Cher'café à Cherré, avait lieu le Café européen sur le thème « L'Europe et vous : impacts de l'UE et enjeux des élections européennes », animé par Jean-Marc Minier, Président de la Maison de l'Europe et Jean-Louis Lardeux, Vice-président du Conseil de Développement de l'Anjou Bleu et ancien rapporteur Europe du CESER.



### & Inauguration

Moment solennel, le mardi 2 avril, au cœur du Village Pierre Rabhi, place des Droits de l'Homme et du Citoyen à Saint-Barthélemy d'Anjou : notre Président Jean-Marc Minier signait, avec Madame Isabelle Raimbault, Première Adjointe au Maire en charge des affaires sociales et des solidarités, sous le regard attentif du Maire, Monsieur Dominique Bréjeon, dans le cadre du déploiement territorial de notre Maison de l'Europe Angers & Maine-et-Loire – Europe Direct, la convention pour l'implantation d'un nouveau Relais Info Europe.



*Le Relai Info Europe propose un maximum d'informations concernant tout ce qui touche à la sphère européenne et a pour objectif de rapprocher le citoyen de cette Europe qui peut parfois lui sembler bien lointaine.*



# Dossier... élections européennes

## **Les élections européennes en 4 questions**

### **Quand ?**

Tous les pays de l'Union ne votent pas en même temps. Alors que le scrutin a lieu le dimanche 9 juin en France, certains auront déjà voté à cette date. Ce sera par exemple le cas des Néerlandais, qui sont appelés aux urnes le jeudi 6 juin, des Irlandais qui votent le vendredi 7 ou encore des Lettons, le samedi 8. Ce décalage s'explique par la volonté de respecter les traditions électorales de chaque pays. Quoi qu'il en soit, les premiers résultats ne seront dévoilés que le dimanche 9 au soir après la fermeture de l'ensemble des bureaux de vote dans l'UE.

### **Qui vote ?**

Ce sont 450 millions de citoyens européens qui sont appelés aux urnes.

Tous les Français inscrits sur les listes électorales, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et jouissant de leurs droits civiques peuvent voter. Mais contrairement à d'autres scrutins nationaux, les citoyens européens qui habitent dans un autre Etat membre que celui dont ils sont ressortissants peuvent également prendre part au vote et cela sur place.

Enfin, en France, l'électeur doit ainsi avoir au moins 18 ans la veille du vote, comme dans la majorité des Etats membres.

La participation est la grande inconnue de ces élections, généralement un peu délaissées par les citoyens. Toutefois, un net regain d'intérêt des citoyens a pu être observé lors des élections de 2019. En atteignant 50,7 %, la participation avait ainsi augmenté de 8 points par rapport à 2014. Un rebond important puisque celle-ci n'avait cessé de chuter depuis 1979 (62 %) et les premières élections au suffrage universel direct.

Enfin, il est à noter que 4 pays instaurent le vote obligatoire : la Belgique, la Bulgarie, le Luxembourg et la Grèce. Si des sanctions pécuniaires sont prononcées en Belgique et au Luxembourg, la Grèce et la Bulgarie n'infligent aucune amende en cas de manquement au devoir citoyen.

### **Pour qui ?**

Tout citoyen européen peut se présenter aux élections, à condition d'être âgé d'au moins 18 ans et de jouir de ses droits civils et politiques, sous réserve également de ne pas exercer certaines fonctions ou mandats incompatibles.

Le Parlement européen compte actuellement 705 députés la prochaine mandature (2024-2029) accueillera 720 députés. Le nombre de représentants accordés à chaque pays dépend de la taille de sa population. En France, les citoyens désigneront au mois de juin 81 députés (contre 79 en 2019), alors que l'Allemagne, pays le plus peuplé de l'Union, vote pour élire 96 eurodéputés. Malte, Chypre et le Luxembourg ne comptent eux que 6 représentants.

### **Quel type de scrutin ?**

L'élection se déroule au suffrage universel direct à un tour. Les candidats sont élus pour cinq ans. Le mode d'élection des députés européens relève du libre choix de chaque Etat membre.

En France, le scrutin obéit aux règles de la représentation proportionnelle à scrutin de liste à la plus forte moyenne. Ainsi, les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix. Une liste qui ne dépasse pas le seuil n'obtient aucun représentant.

Chaque Etat membre est toutefois

libre de fixer un seuil électoral, tant que celui-ci ne dépasse pas 5 %. Comme la France, 8 autres Etats membres ont adopté ce seuil de 5%.

Enfin, en France, la loi du 25 juin 2018 relative à l'élection des représentants au Parlement européen a rétabli une circonscription unique sur tout le territoire. En d'autres termes, les listes de candidats présentées au suffrage des citoyens seront des listes nationales, elles seront identiques sur l'ensemble du territoire. Cela signifie que les députés européens élus auront la France pour circonscription électorale.

Rappelons pour mémoire que la loi du 11 avril 2005 avait institué huit circonscriptions interrégionales pour les élections européennes de 2004. Les listes présentées étaient donc régionales. En 2024, l'Italie, la Pologne et la Belgique continueront de désigner leurs représentants européens selon ce système régional.



**À vos agenda !**

**Le dimanche 9 juin prochain se dérouleront les élections européennes !**



**Attention, il n'y aura qu'un seul tour !!!**

*Dans nos colonnes, tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les élections européennes sans jamais avoir osé le demander !*



## **Tout savoir sur les eurodéputés et le Président du Parlement européen**

### **Les contours du mandat de Député européen**

 La réalité politique du mandat de député européen

Au Parlement européen, les élus d'un Etat membre appartenant à un même parti politique se mêlent aux élus de même sensibilité issus d'autres Etats membres, pour former des groupes politiques transnationaux. Pour la législature 2019-2024, le Parlement compte sept groupes politiques. Mais ce nombre n'est pas fixe. Après les élections de juin 2024, les parlementaires pourront former autant de groupes qu'ils le souhaitent, à condition qu'ils comptent 25 membres minimum d'au moins 7 nationalités différentes.

 Un mandat confronté aux compatibilités et incompatibilités de son exercice

Certaines fonctions ne sont pas compatibles avec l'exercice du mandat de député européen. Un eurodéputé ne peut pas, par exemple, exercer une activité de conseil ou de lobbying. Il ne peut pas non plus cumuler son mandat avec une fonction exécutive locale (maire, président de conseil régional...), mais peut conserver un mandat de conseiller municipal, départemental ou régional.

 Un quotidien partagé entre Strasbourg et Bruxelles

L'agenda type d'un eurodéputé se découpe de manière générale en trois temps.

Tous les mois, pendant au moins quatre jours consécutifs, l'élu siège au Parlement de Strasbourg avec tous ses collègues, pour les sessions plénières. Celles-ci sont publiques et permettent de débattre puis de voter les textes législatifs.

En parallèle, au moins quatre jours par mois sont consacrés aux réunions des différentes commissions parlementaires à Bruxelles. Chaque eurodéputé, à l'exception des présidents de groupes politiques, ont pour obligation de siéger comme titulaire dans l'une des 20 commissions et comme suppléant dans une autre. Elles sont toutes spécialisées sur un sujet : affaires étrangères, environnement, affaires sociales, transport... Leur composition est renouvelée tous les deux ans et demi, c'est-à-dire à la moitié du mandat de l'eurodéputé. Enfin, les élus peuvent consacrer une semaine par mois à leur retour en circonscription. Dans les pays, comme la France, où le vote a lieu dans une seule et unique circonscription nationale, les eurodéputés peuvent établir leur permanence dans la ville de leur choix.

 L'indemnité parlementaire

Pour que les eurodéputés puissent se consacrer à leur mission de manière indépendante financièrement, ils perçoivent une indemnité parlementaire. Depuis juillet 2009, tous les députés reçoivent la même rémunération, qu'ils soient français, allemand ou bulgare. Avant imposition, celle-ci est de 9 975,42 € brut mensuels depuis le 1er janvier 2025. Après déduction de l'impôt européen et des cotisations sociales, la rémunération nette mensuelle est de 7 776,06 €. En plus de leur salaire, les eurodéputés perçoivent également deux types d'indemnités.

La première est l'indemnité de frais généraux, d'un montant de 4950 € par mois en 2024, qui vise à couvrir les frais de gestion de la permanence du député dans son Etat électeur (téléphone, internet, équipements informatiques, etc...). Cette dernière est réduite de moitié pour les eurodéputés qui, sans justification valable, n'assistent pas à la moitié des séances plénières d'une année parlementaire. Depuis le 31 janvier 2019 seulement, les élus ont la possibilité de rendre public l'usage qu'ils font de l'enveloppe perçue chaque mois. Mais cette diffusion se fait uniquement sur la base du volontariat. L'information est alors publiée directement sur leur fiche individuelle sur le site du Parlement européen.

Le Parlement européen verse une seconde indemnité, appelée indemnité forfaitaire, d'un montant de 338 € par jour. Elle sert notamment à couvrir les différents frais relatifs à chaque jour de présence à Strasbourg ou Bruxelles (frais d'hôtel, de repas etc.) afin d'assister aux séances plénières du Parlement européen ou aux réunions en commission. Cette indemnité forfaitaire est complétée par le versement, aux eurodéputés, d'une indemnité journalière de 169 € pour toutes les réunions officielles ayant lieu en dehors de l'UE et auxquelles ils participent. Pour bénéficier de ces sommes d'argent, les élus doivent signer un registre officiel de présence, les frais de logement sont remboursés séparément. Lors des plénières, ils doivent participer au moins à la moitié des votes par appel nominal, sous peine de voir cette indemnité réduite de moitié.

### **Les pouvoirs du Député européen**

Les Députés européens exercent plusieurs fonctions.

Ils disposent d'un pouvoir législatif, d'un pouvoir budgétaire et d'un pouvoir de contrôle.

✚ Le pouvoir de voter et d'amender les lois

Une fois élus, les eurodéputés siègent donc au Parlement européen, l'organe législatif de l'Union européenne, où ils ont pour mission de débattre, amender et voter les lois proposées par la Commission européenne. Une fois passés au Parlement, les textes sont soumis au Conseil de l'Union européenne, qui décide ou non d'approuver la version défendue par les eurodéputés.

Mais, en parallèle de cette « procédure législative ordinaire », il existe des cas où le Conseil de l'UE est autorisé à légiférer seul. Dans ce cas, les députés européens conservent tout de même certains pouvoirs.

Dans 16 domaines d'importance majeure (adhésion de nouveaux États membres, signature d'accords internationaux, désignation du président de la Commission européenne...), le Conseil doit obligatoirement obtenir l'assentiment du Parlement avant de légiférer.

Sur une cinquantaine d'autres sujets, notamment en matière fiscale, les eurodéputés doivent rendre un avis consultatif, pour approuver ou désapprouver le texte.

✚ Un pouvoir budgétaire

Les eurodéputés, en relation avec le Conseil de l'UE, approuvent le budget annuel de l'Union européenne, établi en amont par la Commission. Il veillent également à la bonne utilisation de ce budget.

✚ Un pouvoir de contrôle, plus spécialement sur la Commission européenne

Comme sus-évoqué, les eurodéputés disposent de compétences de contrôle en lien avec le bon usage du budget.

Ils doivent également s'assurer que la législation européenne est correctement mise en œuvre.

A ce titre, les eurodéputés peuvent créer des commissions d'enquête, poser des questions écrites ou orales et même examiner des pétitions adressées par des citoyens européens.

Cependant la mission principale de contrôle des députés européens s'exerce à l'endroit de la Commission européenne.

Dans les semaines qui suivent leur installation, les députés européens procèdent, sur proposition du Conseil européen, à la désignation du Président de la Commission européenne, qui n'est pas nécessairement candidat aux élections européennes.



Dans un second temps, les Députés européens organisent les auditions afin d'approuver ou non le collège des 27 commissaires, proposés par les Présidents ou Gouvernements des États membres, lors d'un vote unique. Durant cette procédure d'audition, les candidats sont questionnés et évalués par les députés européens.

Tout au long de leur mandat, les députés européens ont pour mission de contrôler ces commissaires, qui sont tenus de rendre des comptes, par l'intermédiaire de commissions d'enquête, de questions écrites ou

orales.

Enfin, les Députés européens peuvent aussi décider de censurer la Commission, dans le cadre d'une motion de censure votée à la majorité des 2/3 des voix exprimées.

Grâce à cette compétence de contrôle, les eurodéputés exercent donc un pouvoir important sur la Commission européenne, incarnation du pouvoir exécutif de l'Union européenne.

### **Le rôle du Président du Parlement européen**

Jusqu'en 1979, le Parlement n'avait guère qu'un rôle consultatif et ne servait véritablement que de chambre de discussion entre les parlementaires des États membres de l'Union. De cette manière, son Président était désigné par les chefs d'Etat.

Ancêtre du Parlement européen, l'Assemblée commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) née en septembre 1952, devenue l'Assemblée parlementaire européenne le 19 mars 1958 pour enfin prendre le nom de Parlement européen à partir du 30 mars 1962, a dessiné les prémices de ce qui deviendra 27 ans plus tard une chambre institutionnelle.

Véritable sanctuaire législatif du processus institutionnel européen, le Parlement européen a, depuis 1979, date de son élection au suffrage universel direct, consolidé son rôle en acquérant un pouvoir de décision et de contrôle vis-à-vis de la Commission. Ainsi à la faveur du renforcement de ses attributions, le Parlement européen, après chaque élection, élit son Président.

✚ Comment est élu le Président du Parlement européen ?

Le Président du Parlement européen est élu par les

eurodéputés, sitôt les élections européennes passées, pour un mandat d'une durée de 2,5 ans. Cette élection se déroulera à l'occasion d'une première session plénière programmée du 16 au 19/07/2024.

Ils participent également à la vie des institutions. à la désignation du président de la Commission européenne, qui n'est pas nécessairement candidat aux élections européennes.

Le processus électoral est relativement simple. Chaque candidat à la Présidence est désigné soit par son groupe politique, soit par au moins 38 députés. Dès lors, un premier tour est organisé entre l'ensemble des candidats. Pour être élu, un candidat doit recueillir au moins 50% des voix.

Si ce n'est pas le cas, un deuxième tour est organisé, puis un troisième tour sur un format identique aux deux premiers. Si ces deux tours supplémentaires ne s'avèrent toujours pas conclusifs, un quatrième et dernier tour est organisé entre les deux candidats ayant obtenu le plus de voix lors du tour précédent. Le candidat ayant recueilli le plus de voix est élu président du Parlement. Ce dernier tour est rarement nécessaire, la dernière fois en date ce fut en 2017 à l'occasion de l'élection du candidat du Parti Populaire Européen (PPE), l'italien Antonio Tajani face à son compatriote socialiste Gianni Pittella.

L'actuelle présidente du Parlement européen est la maltaise Roberta Metsola, en fonction depuis le 11/01/2022, son élection ayant été légèrement anticipée en raison du décès de son prédécesseur, David Sassoli.



✚ Qui est Roberta Metsola, l'actuelle Présidente du Parlement européen ?

Élue Présidente en janvier 2022, Roberta Metsola siège au Parlement depuis 2013, faisant d'elle une des premières femmes maltaises membre du Parlement. Réélue en 2014 et 2019, elle devient première vice-présidente du Parlement en 2020, chargée des relations du Parlement européen avec les parlements nationaux et de la contribution du Parlement au dialogue interreligieux et non confessionnel.

C'est la première fois que la fonction de premier vice-président est occupée par un député de nationalité maltaise.



Juriste de profession, membre du Parti nationaliste maltais, parti de centre-droit, elle est au Parlement européen, membre du groupe PPE, parti politique de droite, majoritaire au sein de l'institution.

Avant son élection à la vice-présidence puis à la présidence, elle fut notamment coordinatrice de son groupe parlementaire au sein de la commission des libertés civiles et des affaires intérieures ainsi que rapporteure du Parlement pour le règlement relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes.

✚ Quelles sont les principales fonctions de la Présidente, du Président du Parlement européen ?

En tant que Présidente ou Président du Parlement européen, elle, il supervise les activités de ce

dernier et modère les débats ayant lieu en son sein.

Responsable de l'application du règlement intérieur de l'institution, elle, il représente le Parlement dans toutes les affaires juridiques s'y afférant.

Elle, il possède également un rôle de délégué puisqu'elle, puisqu'il s'exprime devant le Conseil européen, lieu de rencontres des chefs d'Etat et de gouvernement, afin d'exposer la position du Parlement sur le sujet à l'ordre du jour. Sa prise de parole intervient en amont des débats au Conseil.

Représentante, Représentant du Parlement européen dans ses relations internationales, la Présidente, le Président effectue les visites officielles au nom de l'institution. Elle, il signe le décret d'adoption du budget par le Parlement et en parallèle de la procédure, elle, il préside les délégations de conciliation entre le Parlement et le Conseil européen.

Son domaine d'activité étant extrêmement large, elle, il dispose de la possibilité de déléguer certaines de ses fonctions à l'un de ses 14 vice-présidents, élus en même temps qu'elle, que lui.

## **Tout savoir sur les institutions européennes**

### Le Parlement européen

Renouvelé tous les cinq ans, le Parlement européen est l'une des sept institutions de l'UE.

A l'origine, les pères fondateurs du Traité de Rome (1957) portant création de la Communauté Economique Européenne (CEE), ancêtre de l'Union, n'avaient pas conçu le Parlement comme une institution essentielle, le privant ainsi de compétences et de pouvoirs réels. L'élection au suffrage universel direct en 1979, puis le tournant majeur du Traité de Lisbonne ont profondément remanié sa structure ainsi que ses pouvoirs.

Désormais, ce dernier, du fait de son élection directe, représente et défend les intérêts des citoyens de l'Union.

### Un des plus grands parlements au monde

Première particularité qui distingue le Parlement européen des autres parlements, il dispose de deux « sièges ».

Le premier est situé à Strasbourg, dans le bâtiment Louise-Weiss du nom de la militante française (1895-1985) pour le droit de vote des femmes, Députée européenne (1979-1985). C'est le lieu des 12 sessions plénières annuelles du Parlement européen. Le second est situé à Bruxelles dans la salle Paul-Henri Spaak, homme politique belge (1899-1972), ancien Premier ministre belge, considéré comme l'un des pères fondateurs de l'Europe. La capitale belge abrite ainsi les travaux des commissions parlementaires, les réunions des groupes politiques siégeant au Parlement européen et d'éventuelles sessions parlementaires extraordinaires.

Enfin, le Secrétariat Général du Parlement européen est situé à Luxembourg.

Avec 705 députés élus au suffrage universel direct en 2019, c'est de facto l'un des plus grands parlements au monde. Avec le renouvellement induit par les élections européennes de 2024, le nombre de sièges va, comme déjà mentionné, passer de 705 à 720 sièges, à la fin de suivre l'évolution démographique des 27 États membres de l'Union européenne. Ainsi la France va, pour sa part, gagner deux eurodéputés en juin prochain pour atteindre un total de 81 élus.

### Les pouvoirs du Parlement européen

Depuis la dernière révision en date des institutions européennes et le Traité de Lisbonne, entré en vigueur en 2009, le Parlement européen dispose, comme précédemment énoncé, de trois compétences : le pouvoir de décision, avec la Commission européenne, le pouvoir de voter les lois et budgets de l'UE et le pouvoir de contrôle, notamment sur l'exécutif européen (commissaires). L'initiative législative appartient toujours à la Commission (les députés européens ne peuvent pas prendre d'initiative dans la procédure législative ordinaire), mais depuis 2009, le vote du Parlement européen a été rendu nécessaire pour l'adoption de ces textes, hors textes urgents. Ainsi, le Parlement européen dispose d'un pouvoir législatif dans de nombreux domaines comme le budget, l'immigration, les transports ou l'énergie. De ce fait, 70 % des actes législatifs européens sont soumis au vote du Parlement européen. Cette fonction législative, colonne vertébrale des sessions plénières du Parlement européen, s'exerce également au sein des commissions parlementaires qui préparent en amont le travail en plénière.

## Rôle des commissions parlementaires

En commission parlementaire, les députés européens examinent les propositions législatives de la Commission Européenne et, s'il y a lieu, rédigent un rapport qui sera présenté à la séance plénière du Parlement européen.

Les commissions parlementaires peuvent proposer de modifier, au moyen d'amendements, les propositions de directives et de règlements. Un eurodéputé sera chargé de rédiger un projet de rapport qu'il présentera à ses collègues membres de la commission parlementaire. Ensemble, ils étudieront et proposeront des amendements à ce projet de rapport, avant de les adopter par vote. Le rapport voté en commission sera alors prêt pour une nouvelle adoption, cette fois en session plénière. Une commission peut aussi de sa propre initiative rédiger un rapport d'initiative sur un sujet qui lui paraît pertinent. Enfin une commission peut également émettre des avis à l'intention des autres commissions parlementaires.

Chaque commission est composée de 25 à 88 députés et d'un nombre équivalent de membres suppléants. Les commissions disposent également d'un président, de vice(s)-président(s) (quatre maximum) composant le Bureau, et d'un secrétariat. La composition politique des commissions doit refléter le mieux possible celle de la plénière.

Tous les députés sont membres d'au moins une commission parlementaire et peuvent être membres suppléants d'une ou plusieurs commissions.

L'élection des membres de ces commissions a lieu au cours de la première période de session du Parlement nouvellement élu et de nouveau à l'issue d'une période de deux ans et demi.

Cette élection se déroule après la désignation des candidats par les groupes politiques du Parlement européen et les députés non-inscrits.

En 2024, le Parlement comprend 20 commissions parlementaires, chacune spécialisée dans leur domaine (dont Affaires étrangères, Budget, Pêche, Culture et Education, etc...)

Fonctionnement des commissions parlementaires :

Les commissions parlementaires se réunissent à Bruxelles en public, une ou deux fois par mois pendant les semaines qui, en règle générale, suivent les sessions plénières. Les débats sont publics.

Les présidents des commissions coordonnent leurs travaux au sein de la Conférence des présidents des commissions. Celle-ci élit son président parmi ses membres pour une durée de deux ans et demi.

Après chaque réunion, les commissions mettent les documents qui en sont issus à la disposition du public. Si une proposition concerne deux domaines différents, les deux commissions peuvent travailler ensemble sur une question, voire établir ensemble un projet de résolution.

Au-delà de sa mission législative, le Parlement européen contrôle l'exécutif, c'est-à-dire la Commission européenne.

Pour mémoire, je rappelle que le Parlement européen élit la Présidente, le Président de la Commission européenne et approuve la nomination des Commissaires. Le Parlement européen dispose également, comme précité, du pouvoir de censurer la Commission qui doit alors démissionner. Ainsi, ce sont ces menaces de censure qui ont poussé, en 1999, la Commission Santer (nom du Président luxembourgeois de la Commission européenne) à démissionner, suite à des accusations de corruption.



### La Commission européenne

Créée en 1958, la Commission européenne constitue l'organe exécutif principal de l'UE, en quelque sorte, son « gouvernement ». Elle dispose du monopole du droit d'initiative législative à quelques exceptions près (notamment la politique étrangère et la politique monétaire), en faisant ainsi la seule institution en droit de rédiger des propositions de lois, qui sont ensuite soumises aux autres organes de l'UE. En pratique, ce droit d'initiative possède certaines limites. D'une part, elle suit généralement les grandes orientations définies par le Conseil européen ; d'autre part, le traité de Lisbonne a accru les compétences du Parlement. En effet, en vertu de l'article 225 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE), ce dernier peut demander à la Commission de lui soumettre « toute proposition appropriée sur les questions qui lui paraissent nécessiter l'élaboration d'un acte de l'Union pour la mise en œuvre des traités ». En outre, l'adoption d'un acte suppose l'accord du Parlement dans le cadre de la procédure législative ordinaire (PLO), soit environ les deux tiers des domaines de compétences de l'UE.

Gardienne des traités et de leur bonne application, elle est supposée agir dans « l'intérêt général » et de manière « indépendante » vis-à-vis des États membres.

Enfin, elle représente ces derniers au cours des négociations internationales, seulement sur une base mandataire de la part du Conseil de l'UE. Composée de 27 membres (1 pour chaque Etat membre), elle est nommée à l'issue des élections européennes par le Parlement. Ses décisions sont généralement prises par consensus mais peuvent pour certaines politiques, faire l'objet d'un vote à la majorité simple sur la base équitable d'une voix pour chaque commissaire. Actuellement présidée par Ursula von der Leyen, son siège est situé à Bruxelles.



### Le Conseil de l'Union européenne ou Conseil des Ministres

Second organe « législatif », il partage l'essentiel de ses pouvoirs avec le Parlement européen, notamment les fonctions budgétaires, étant néanmoins le décideur principal sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Son rôle principal réside dans la représentation des intérêts des gouvernements des États membres.

Il est composé d'un ministre membre de chaque gouvernement des États membres mais son appartenance varie selon l'ordre du jour : à titre d'exemple, si l'agenda porte sur l'agriculture, ce sont les ministres de l'agriculture des États membres qui se réunissent.

### Le Conseil européen

Initialement réuni de manière informelle à partir des années 1970,

le traité de Lisbonne (2009) l'a pleinement institutionnalisé. Désormais, il possède un président à temps plein (actuellement le belge Charles Michel) élu par ses membres.

Composé des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE et du président de la Commission européenne, il est chargé de définir les grandes orientations de la politique européenne et dispose d'un rôle important dans les secteurs régaliens. Ses décisions sont rendues pour la très large majorité par consensus mais n'ont pas de caractère contraignant.



**Et pour (re)découvrir ce que l'Europe fait pour vous, suivez ce lien** 🖱️

<https://what-europe-does-for-me.europarl.europa.eu/>

## 🗳️ S'inscrire sur les listes électorales

### Mode d'emploi

3 options :

- 🗳️ En ligne sur 🖱️ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16596> (au plus tard le 1er mai)
- 🗳️ Sur place en Mairie ou en Relais Mairie (jusqu'au 3 mai) formulaire disponible sur place ou en ligne 🖱️ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>
- 🗳️ Par courrier à votre mairie (jusqu'au 3 mai)

Si vous n'êtes pas sûr d'être inscrit 🖱️

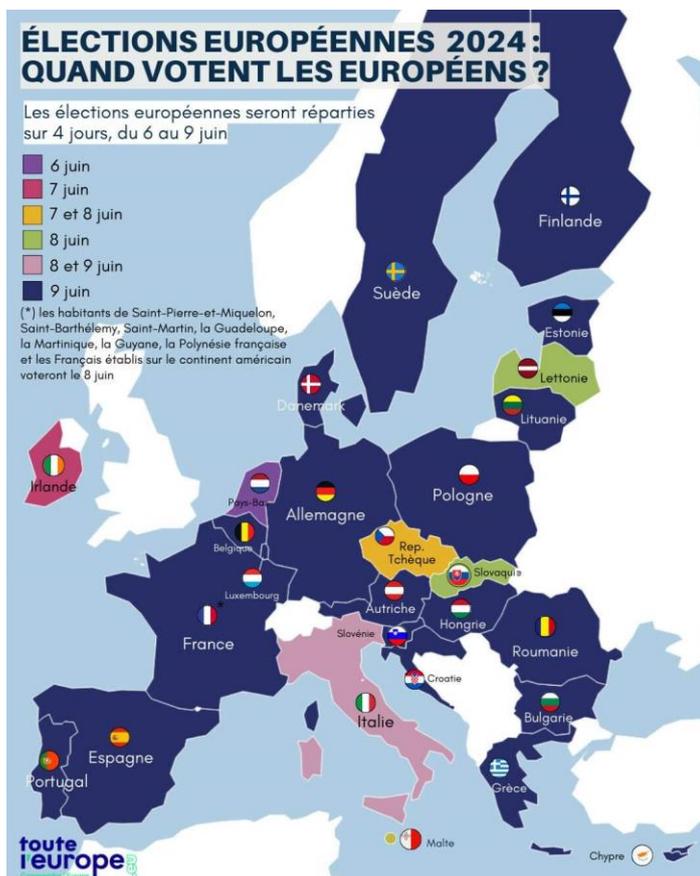
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

### En attendant le jour J...

Si vous souhaitez rejoindre la communauté en ligne [ensemble.eu](https://ensemble.eu) ! La plateforme vous offre la possibilité d'être en lien avec d'autres citoyens dans toute l'Europe, de participer à des événements en présentiel et en ligne, de partager vos connaissances et d'acquérir de nouvelles compétences, tout en encourageant les autres à voter en 2024.

Pour s'inscrire 🖱️

<https://ensemble.eu/fr/>



## Agenda premier trimestre 2024



11 janvier : Conférence "Bilan du Parlement européen et enjeux des élections européennes" à l'UATL avec Jean-Marc Minier

25 janvier : Participation à la Nocturne Internationale de l'Université d'Angers

27 janvier : Participation au Grand Prix du Jury dans la catégorie Premiers courts métrages européens du Festival Premiers Plans

14 février : Soirée Blabla Pizza international au J Angers Connectée Jeunesse

16 février : Café de l'actu internationale "L'Union européenne et les enjeux des espaces maritimes" avec Catherine Chabaud organisé par les étudiants du Réseau Angevin de Droit International et Européen

20 février : Café européen "Numérique, intelligence artificielle et données personnelles : enjeux européens et locaux" avec Jean-Marc Minier et Constance Nebbula

22 février : Participation au forum "Partir à l'étranger, pourquoi pas moi ?" au J Angers Connectée Jeunesse

26 février : Conférence sur le thème « Le bilan du Parlement européen et les enjeux des élections européennes » par Jean-Marc Minier au Lions Club Val de Maine

1er mars : Atelier Europe Senior sur les élections et la Suède avec Angers Senior Animation

9 mars : Participation au jeu de piste Raid Europe avec Unis Cité

17 mars : Soirée Europe du Festival Regards sur le cinéma européen avec la diffusion du documentaire "Smoke Sauna Sisterhood" en compétition pour le Prix Lux

25 mars : Finale régionale du concours d'éloquence en anglais "Public Speaking Competition in English"



Émissions de radio :

« L'Europe dans le micro » sur Radio G (101.5 FM)

[https://radio-g.fr/Magazine\\_radio\\_sur\\_leurope/5=14=0](https://radio-g.fr/Magazine_radio_sur_leurope/5=14=0)

« Eurodyssée »

<https://lesonunique.com/mysun/emission/124>



**Retrouvez toutes les infos  
de la Maison de l'Europe  
Angers & Maine-et-Loire Europe Direct  
sur 🖱️**

<http://www.maisondeleurope49.eu/>



@MDE49



@maisondeleuropeangers



maisondeleurope